

Médine : lettre envoyée à Gérard Collomb, 48 heures avant l'annulation



Lettre ouverte au ministre de l'Intérieur

Le 19 septembre 2018

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Le 13 novembre 2015 – les Français ne l'oublieront jamais – quelques mois après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hypercashier, quelques mois avant le carnage de Nice et l'égorgement du Père Hamel à Saint-Étienne du Rouvray, la France connaissait une autre horreur, perpétrée par la violence islamique, avec le massacre, à Paris, de 130 de ses enfants dont 90 au Bataclan, sans compter les centaines de blessés, de familles et d'amis à jamais atteints dans leur chair et dans leur âme.

Et trois ans plus tard, les Français accepteraient que ce douloureux anniversaire soit célébré par deux concerts du

rappeur Médine dans ce lieu devenu emblématique de la souffrance imposée par la barbarie islamique, dans ce lieu ayant subi le martyre ? Pouvez-vous sincèrement l'imaginer ?

Cet « artiste », au nom de scène pas anodin car révélateur de la radicalité islamique meurtrière qu'il porte et qu'il affiche avec arrogance, n'hésite pas à prôner, sur des photos, le djihad avec un sabre et à tenir dans ses « chansons » des propos racistes et haineux. Entre la voie mystique de l'islam, celle de La Mecque et la voie violente, radicale et conquérante, celle de Médine, il a bien opté pour la seconde, ville sainte en Arabie saoudite, symbole du wahhabisme et du salafisme. Il n'y a donc aucun doute sur son message guerrier. Laisser, dans ces conditions, ces concerts se dérouler est impossible car les Français n'ont pas à subir ce sacrilège, cette offense, cette insulte à leurs morts innocents. Vous n'êtes pas sans savoir – et si vous ne vouliez pas le savoir, ce serait une faute monstrueuse – que le choix de ce lieu symbolique est une provocation délibérée qui cherche à humilier, à infliger une souffrance supplémentaire au peuple français et à attiser les haines. C'est également une tentative visant à tester l'attitude des pouvoirs publics pour voir jusqu'où il peut aller trop loin.

Comme vous devez le savoir par vos services, si la période estivale a mis en sourdine cet événement « artistique », avec la rentrée, l'actualité reprend ses droits et les opposants à ces concerts s'organisent pour être présents le 19 octobre devant le Bataclan. La campagne de mobilisation est en cours et vous pouvez d'ores et déjà évoquer le risque de trouble à l'ordre public. Cela dit, qui peut nier la légitimité de ce rassemblement nécessaire contre les tenants de la terreur puisque nos dirigeants politiques, par leur silence incompréhensible et coupable, semblent collaborer à cette ignominie ? Il s'agit, pour les citoyens français, de choisir entre l'acceptation de leur mort programmée et son refus, entre la collaboration et la résistance, entre la soumission

et le sursaut salvateur.

Vous savez pertinemment que ce risque de trouble à l'ordre public n'est pas la conséquence de la mobilisation des opposants à ces concerts mais, au contraire, le résultat de la tenue de ces derniers, qui est inacceptable. Alors, chargé de la sécurité intérieure du pays, il vous appartient de prendre les mesures adaptées pour empêcher que ce trouble à l'ordre public puisse se produire. Et dans ces circonstances, il vous revient de faire appliquer la seule décision sage qui soit, à savoir l'interdiction de ces concerts.

Une démocratie – à plus forte raison la République française – a non seulement le droit mais le devoir de se défendre contre les agressions extrémistes telles celles véhiculées par ce pseudo-artiste qui se targuait, par ailleurs, d'être l'ambassadeur de l'organisation controversée « Havre de Savoir » aux accointances reconnues avec les Frères musulmans. D'ailleurs, vous ne pouvez pas ignorer que la justice a déjà eu l'occasion de poser des limites avec, notamment, l'interdiction d'un spectacle (affaire Dieudonné) à la suite d'une décision du Conseil d'État. Si une jurisprudence a établi la nécessité d'interdire les spectacles de l'humoriste Dieudonné, il apparaît a fortiori totalement justifié et nécessaire qu'il en soit de même pour les concerts du rappeur Médine. Vous ne commettrez donc aucune censure, vous ne vous rendrez coupable d'aucun reniement, d'aucune transgression de l'État de droit en interdisant ces concerts. Vous défendrez simplement les valeurs fondamentales sans lesquelles la démocratie et le fonctionnement de la République sont remis en cause. N'est-il pas temps de refuser dorénavant que, comme le déclarait Chamfort, « en France, on laisse en repos ceux qui mettent le feu et on persécute ceux qui sonnent le tocsin » ?

Car le rôle noble du politique ne réside-t-il pas dans la recherche du bien commun et de l'intérêt de l'État et de la nation ? Et le bien commun ne commande-t-il pas de lutter contre les provocations et de tout faire pour éviter les

troubles avec leur cortège de violences encouragées par les extrémistes ? Alors que nous sommes en guerre contre un ennemi que nos dirigeants politiques refusent de nommer et alors que ces derniers utilisent une rhétorique guerrière en qualifiant « d'ennemis dangereux » ces lépreux, qui ne sont en réalité que des Français stupéfaits et consternés devant leur aveuglement que certains commencent d'ailleurs à considérer comme de la haute trahison à l'égard de la nation, ne prendriez-vous pas un risque inconsidéré en n'interdisant pas ces concerts propagandistes ?

Si tel était le cas, Monsieur le ministre, ne commettriez-vous pas une erreur d'appréciation de la situation en doutant de la détermination de ces Français à s'opposer à ces concerts et en ne voulant pas la comprendre ? La faute serait de penser qu'ils sont manipulés et que leur colère est instrumentalisée alors que ces citoyens sont d'horizons politiques divers et qu'ils refusent simplement le sacrilège et la souillure de ce lieu devenu symbolique qui serait commise par la tenue de ces concerts.

À mon humble niveau et comme lanceur d'alerte, j'appelle les Français à se mobiliser pour obtenir cette interdiction. Si vous ne la décidez pas, cela pourrait être considéré par beaucoup de citoyens comme une provocation et comme une offense à la mémoire de nos morts. Et cela conduirait ces Français, il ne peut en être autrement, à être présents massivement le 19 octobre devant le Bataclan. Je veux croire que le bon sens et le sens des responsabilités de nos dirigeants politiques prévaudront et que la voie de la sagesse conduira à l'interdiction de ces concerts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre de l'Intérieur, l'expression de ma haute considération.

Général (2s) Antoine MARTINEZ

Coprésident des Volontaires Pour la France

Membre du Conseil National de la Résistance Européenne

Président du Comité de soutien au général Piquemal